

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02095 Numéro SIREN : 814 864 203 Nom ou dénomination : A.B AGRICOLES

Ce dépôt a été enregistré le 13/08/2020 sous le numéro de dépôt B2020/007270

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2020/007270**
n°de gestion : **2015B02095**
n°SIREN : **814 864 203 RCS Nîmes**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Nîmes certifie avoir procédé le 13/08/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.B AGRICOLES - Société par actions simplifiée
206 rue Thalès 30900 Nîmes -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1201387

37270

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

2020



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social.		
A.B AGRICOLES SASU 206 RUE THALES 30900 NIMES					
SIRET	8	1	4	8	6
	4	2	0	3	0
	0	0	1	7	Mél :
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement		

RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
Activités de soutien aux cultures					

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit		
	Bénéfice imposable à 15%	11 853	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	
	PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater VV					
--	--	--	--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
Nom / Adresse					
N°					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
Nom / Adresse					
N°					

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON					
Si oui, indication du logiciel utilisé QUADRA					

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
BT EXPERTISE 83 RUE YVES MONTAND 34080 MONTPELLIER					
Tél:			Tél:		
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné.			Date: 20042020 Lieu: NIMES		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire:		
			Signature:		

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

Désignation de l'entreprise <u>A.B AGRICOLES SASU</u>										Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise <u>206 RUE THALES 30900 NIMES</u>																	
SIRET		8	1	4	8	6	4	2	0	3	0	0	0	1	7		
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u>												Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>					
												Exercice N clos le <u>31/12/2019</u>					
ACTIF												Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012											
		Autres *		014		016											
	Immobilitisations corporelles *		028	60 193	030	23 037								37 156			
	Immobilitisations financières * (1)		040		042												
	Total I (5)		044	60 193	048	23 037								37 156			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052											
		Marchandises *		060		062											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	14 229	070								14 229			
		Autres * (3)		072	110	074								110			
	Valeurs mobilières de placement		080		082												
	Disponibilités		084	34 828	086									34 828			
	Charges constatées d'avance *		092		094												
Total II		096	49 167	098									49 167				
Total général (I + II)		110	109 360	112	23 037								86 323				
PASSIF														Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120				200		
	Écarts de réévaluation										124						
	Réserve légale										126				20		
	Réserves réglementées *										130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)										131			)	132		
	Report à nouveau										134				33 069		
	Résultat de l'exercice										136				10 142		
	Provisions réglementées										140						
	Total I										142				43 432		
Provisions pour risques et charges										Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *										166				6 818		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)										169		7 645	)	172	36 074	
	Produits constatés d'avance										174						
Total III										176				42 891			
Total général (I + II + III)										180				86 323			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182				26 115				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184								
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																	

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A.B AGRICOLES SASU		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 31/12/2019	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	
						194 743	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222
	Production immobilisée *						224
	Subventions d'exploitations reçues						226
Autres produits						230	
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	194 743
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234
	Variation de stocks (marchandises) *						236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	646	244	1 402	
	Rémunérations du personnel *						250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252
	Dotations aux amortissements *						254
	Dotations aux provisions						256
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260	5	
			Total des charges d'exploitation (II)				264
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	11 472
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347		300	62
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	1 268
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	10 142
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	10 142	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	1 778	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	443	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (v. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990			
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit			346			350
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies)			655			
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648			
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite	641					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	11 853	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	11 853	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2020

A.B AGRICOLES SASU

Extension

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>A.B AGRICOLES SASU</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	18 015	442	5 441	444		446	23 456												
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460	15 390	462	20 000	464		466	35 390												
	Autres immobilisations corporelles	470	673	472	674	474		476	1 347												
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490	34 078	492	26 115	494		496	60 193												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 980	532	4 665	534		536	9 645												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550	7 046	552	5 770	554		556	12 816												
	Autres immobilisations corporelles	560	163	562	413	564		566	575												
TOTAL		570	12 189	572	10 848	574		576	23 037												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise <u>A.B AGRICOLES SASU</u>										Néant ☐ *																																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																			
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																										
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																											
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																											
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																											
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																											
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																											
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																											
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																											
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																											
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																											
<table border="1"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="2">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> <td colspan="3"></td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Terrains	710		715			2						Constructions	720		725			3						Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5						Matériel de transport	750		755			6						Autres immobilisations corporelles	760		765			7						TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																													
		Dotations		Reprises																																																																																																																															
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																												
Terrains	710		715			2																																																																																																																													
Constructions	720		725			3																																																																																																																													
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4																																																																																																																													
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5																																																																																																																													
Matériel de transport	750		755			6																																																																																																																													
Autres immobilisations corporelles	760		765			7																																																																																																																													
TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780																																																																																																																											
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																									
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																									
Déficits reportables				984																																																																																																																															
Déficits de l'exercice				960																																																																																																																															
Total des déficits restant à reporter				970																																																																																																																															
IV DIVERS																																																																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																																																									
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI										325																																																																																																																									
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327																																																																																																																									
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	12 021																																																																																																																								
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326																																																																																																																									
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																									
Montant de la TVA collectée										374	24 090																																																																																																																								
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	8 467																																																																																																																								
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																									
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																									
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																									

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise:A.B. AGRICOLES SASU.....										Néant ☐ *				
Exercice ouvert le: ..01/01/2019.. et clos le:31/12/2019								Données en nombre de mois		1	2			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS														
Effectif moyen du personnel * :								376	7,00					
Dont apprentis								657						
Dont handicapés								651						
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861						
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE														
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE														
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	194 743					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118						
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119						
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105						
TOTAL 1								106	194 743					
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée														
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115						
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143						
Subventions d'exploitation reçues								113						
Variation positive des stocks								111						
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116						
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153						
TOTAL 2								144						
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾														
Achats								121	9 545					
Variation négative des stocks								145						
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	10 036					
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146						
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133						
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148	5					
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128						
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135						
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150						
TOTAL 3								152	19 586					
IV - Valeur ajoutée produite														
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								137	175 157					
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises														
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117	175 157					
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE														
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD														
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020						
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)								022			Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026						
Période de référence								024	/ /		160	/ /		
Date de cessation								/ /						
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.														
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.														

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2020

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III au C G I)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122019

SIREN

8 1 4 8 6 4 2 0 3

Dénomination de l'entreprise

A.B AGRICOLES SASU

Adresse (voie)

206 RUE THALES

Code postal

30900

Ville

NIMES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2020

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122019

SIREN

8 1 4 8 6 4 2 0 3

Dénomination de l'entreprise

A.B AGRICOLES SASU

Adresse (voie)

206 RUE THALES

Code postal

30900

Ville

NIMES

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2020

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e		
							f		
							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)		

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)															
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.									
						Montant des sommes versées:									
						à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
						Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements						
1		2		3		4		5		6		7		8	

J DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁴⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁵⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise A.B AGRICOLES SASU
Adresse 206 RUE THALES 30900 NIMES

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	HAJJI AHMED Ouvrier Agricole	18 RUE MATISSE BAT D 30900 NIMES
2	MAIZI BOUJEMA OUVRIER AGRICOLE	IMM LI BECARUT 48 RICHARD WAGNER 30900 NIMES
3	AMRAH AMRAH BOUCHNAFA OUVRIER AGRICOLE	2 AVENUE RICHELIEU APP 480 84000 AVIGNON
4	OURGHI MOHAMMED OUVRIER AGRICOLE	LE SOLEIL LEVANT 21 RUE MATISSE 30900 NIMES
5	HADINI MOSTAFA OUVRIER AGRICOLE	5 RUE COLONEL MAHE 30000 NIMES
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	22 582			22 582				22 582
2	5 476			5 476				5 476
3	5 152			5 152				5 152
4	1 872			1 872				1 872
5	1 662			1 662				1 662
6								
7								
8								
9								
10								
**	36 744			36 744				36 744

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①)			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2019.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	36 744	- de l'exercice . 2019.. ⑩	10 015
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire BELHAJIANNE
PRESIDENT

À NIMES, le 20042020
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

SAGE Experts-comptables janvier 2020

2020	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12 ou au titre de l'année N	Néant
PME au sens communautaire			
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
MEC	850		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			510
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

SASU A.B AGRICOLE
Au capital de 200 €
206 Rue Thalès 30900 NIMES
814 864 203 RCS NIMES
Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
Du 31 Mai 2020

Le 31 Mai de l'an Deux Mille Vingt à 19h00, les associés se sont réunis au siège social sur convocation qui leur a été faite par la gérance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes et quitus au gérant
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Approbation de la rémunération du président
- Pouvoir pour formalités

La séance est ouverte sous la présidence de MR BELHAJIENE Abderrahmane associé et Président.

La présidence constate que sont présents à la réunion :

- | | | |
|----|--|-------------|
| AB | <ul style="list-style-type: none">- Monsieur BELHAJIENE Abderrahmane- propriétaire de | 100 actions |
| | <ul style="list-style-type: none">- Total actions | 100 actions |

La majorité étant réunie, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidence dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation
- Le rapport de la gérance
- L'inventaire, le compte de résultat et le bilan clos le 31 décembre 2019.

Il est rappelé que l'ensemble des documents a été joint aux lettres de convocation à la présente assemblée, adressées aux associés plus de quinze jours avant la date de l'assemblée.

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance. La parole est ensuite offerte aux associés qui auraient des questions à poser et des remarques à formuler.

Après échange de vue sur les questions à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la présidence met au vote les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance et pris connaissance du bilan des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, les approuve tels qu'ils lui sont présentés et donne à la gérance quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale décide une distribution de dividendes d'un montant de 25 000.00 net prélevé sur le report à nouveau créditeur au 31/12/2019 ainsi le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2019 est affectée de la manière suivante :

Report à nouveau Crédeur : 13018.00 €
Mr BELHAJIENE Abderrahmane percevra un montant brute dividendes de 30193.23€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve que le président a perçu 24 500.00€ de rémunération pour l'exercice 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés donne tout pouvoir au porteur de la copie ou d'un original du présent Procès Verbal pour effectuer tout dépôt ou formalités édictés par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant terminé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h30.

Le présent Procès Verbal a été signé par tous les associés.

